

L'ADOPTION DES BUDGETS 2023 ET 2024

Publié le 6 juin 2023

Après quelques mois sans budget¹ et dans un climat politique turbulent, la coalition de Benjamin Netanyahu a adopté, par 64 voix contre 56, le 23 et 24 mai, les budgets de 2023 et 2024, ainsi que la loi d'ordonnancement qui les complète.

Au total, cinq lois ont été adoptées par la Knesset et se caractérisent parfois par un ciblage religieux.

1. UN BUDGET DANS UN CONTEXTE POLITIQUE AGITE MAIS QUI MAINTIENT LA PLACE DES INFRASTRUCTURES

Les budgets de 2023 et 2024 furent votés dans un environnement :

- d'incertitude et de contestation liée à la réforme judiciaire du gouvernement ;
- de forte baisse des investissements directs étrangers dans le secteur d'innovation ;
- d'inflation, de l'ordre de 5% en rythme annuel.

Les dépenses budgétaires pour 2023 sont fixées à **610,7 Mds d'ILS** dont 125,9 milliards ILS pour le remboursement de la dette. Les dépenses budgétaires 2023 sont en hausse de 12,9% épaulées par une croissance économique de 6,5% en 2022 et 2,5% en prévision FMI pour 2023. Grâce aux recettes fiscales, la dette publique a diminué de 10 points de PIB en deux ans (60,9% à fin 2022).

2022 avait connu un excédent budgétaire de 0,6 point de PIB en raison des bonnes rentrées fiscales, 2023 devrait se terminer sur un **déficit de 0,9% du PIB** (sur la base d'un taux de **croissance de 3%²**) et de **0,8% en 2024 (sur la base d'un taux de croissance de 3,2%)**. Pour les années **2025-27, le déficit serait de 1,5% du PIB**.

Les dépenses de développement des infrastructures de transport public seront maintenues pour environ 36 Mds d'ILS sur 2023. C'est juste ce que le FMI estime nécessaire (1,8% du PIB) pour qu'Israël puisse réduire son écart avec les pays de l'OCDE en matière de stock d'infrastructures mais on peut souligner que les dépenses pour la route vont reprendre de l'importance.

Sur 2024, l'effort pour les infrastructures sera poursuivi (41 mds d'ILS) mais 4,4 milliards sont conditionnés à des recettes liées aux transports notamment.

2. LE BUDGET FACE AU DEFI DEMOGRAPHIQUE ; EDUCATION ET LOGEMENT

Le budget 2024 fixe un plafond de dépenses à **653,7 Mds d'ILS**, dont 140 milliards pour le remboursement de la dette.

Le remboursement de la dette s'allège car l'objectif du gouvernement de la ramener en dessous de 60% du PIB vers la fin de la décennie en dépit de l'effort d'investissement dans le domaine des transports, est en grande partie rempli.

Par rapport au budget 2022, les dépenses consacrées à l'Education nationale augmenteront de 15,1 Mds ILS (+22,8%), celles de la Caisse d'assurance nationale de 11,4 Mds ILS (+22,9%), celles du ministère de la Santé de 6,5 Mds ILS (+14,9%) et celles de la Défense de 4,8 Mds (+8%) au détriment des autres ministères. **La protection de l'environnement et l'autorité d'innovation devraient être les principaux perdants.**

L'augmentation importante du budget du ministère de l'Education nationale répond donc à une tendance démographique (croissance attendue à environ 2% par an). A cela s'ajoute une partie des dépenses nouvelles vers les écoles ultra-orthodoxes

¹ Après la chute du gouvernement de Bennet/Lapid fin juin 2022.

² Le PIB est de 1 864,7 Mds d'ILS, environ 480 milliards USD. Selon l'estimation récente de l'économiste en chef du ministère des Finances, le taux de croissance 2023 serait de 2,7% (2,5% selon le FMI) et de 3,1% en 2024.

qui « scolarisent » un quart des enfants du pays mais qui ne suivent pas toutes le programme national³. L'accord paritaire pour la hausse des salaires des enseignants est aussi à prendre en compte dans cette augmentation du budget de l'Éducation.

Outre l'éducation, le défi démographique se fait sentir dans la demande de logements, premier poste de dépense des ménages, en augmentation spectaculaire ces dernières années compte tenu d'une demande insatisfaite dans un espace foncier contraint.

La loi d'ordonnancement prévoit la **création d'un fonds de promotion du logement** destiné à augmenter l'offre et à diminuer les écarts entre municipalités. Le fonds donnera des subventions⁴ pour chaque permis de construire afin d'améliorer les services municipaux. Cela participera à un objectif de réorientation d'une partie des aides publiques et des impôts locaux vers les municipalités ultra-orthodoxes qui sont pauvres.

3. LOI D'ORDONNANCEMENT : DES REFORMES D'OUVERTURE ECONOMIQUE QUI SE VEULENT RASSURANTES

L'adoption de mesures économiques en conjonction avec le vote du budget est une tradition et permettra de mettre en œuvre certaines réformes pour lutter contre la hausse du coût de la vie. C'était déjà un défi du précédent gouvernement. Outre la création du fonds logement (cf. supra), on notera :

- **La loi sur les infrastructures nationales** qui confirme un des objectifs du précédent gouvernement, baisser la charge administrative qui pèse sur ces projets et synchroniser le travail réglementaire des instances de l'Etat afin d'accélérer les projets de priorité nationale (routes, électricité, y compris énergies renouvelables). Cela concerne dix projets de très haute importance nationale, dont le métro de la région Gush-Dan (Tel Aviv) et quelques dizaines de projets prioritaires. Le précédent gouvernement avait préparé une loi pour accélérer le métro de Tel Aviv qui est poursuivie par le gouvernement actuel et devrait être adoptée définitivement dans deux mois environ.
- **L'alimentation et les cosmétiques.** Là aussi les mesures s'inscrivent dans le sillage de celles du précédent gouvernement, avec pour objectif de réduire le coût de l'alimentation, notamment des fruits et légumes dont la consommation s'est réduite de 25% par habitant en deux décennies, ou de ramener les prix des cosmétiques au niveau de ceux dans la moyenne des pays de l'OCDE. Pour cela la **convergence réglementaire avec l'UE est confirmée** et la déconcentration de la grande distribution sera facilitée.

D'autres réformes s'attachent à la transparence des frais bancaires, à la baisse de la charge réglementaire pour les petits commerçants, au renforcement de l'éducation technologique (la High Tech manque de main d'œuvre).

4. DES MONTANTS SANS PRECEDANT ALLOUES DANS LE CADRE DES ACCORDS DE COALITION

Malgré une recommandation de 2015 visant à rendre transparentes les dépenses liées aux accords de coalition, il demeure difficile de déterminer ce qui relève des tractations politiques.

Le gouvernement a cependant attribué en 2023 et 2024 des montants de 5,7 Mds ILS et 8 Mds ILS respectivement pour contenter sa coalition. L'ampleur de ces fonds est une nouveauté car en 2021 et en 2022 ils avaient été de 700 millions ILS.

³ Les écoles musulmanes et chrétiennes sous contrat reçoivent jusque-là un financement de l'Etat qui est inférieur de 24% par élève par rapport à la population juive. Il pourrait diminuer voire disparaître.

⁴ Elles proviendront de l'augmentation de la taxe foncière des entreprises dans les localités à un taux progressif en fonction de leur puissance économique et d'une contribution publique supplémentaire pendant les premières années.